

Madame la Présidente,
Madame la municipale,
Messieurs les municipaux, chère et chers conseillers

Facilitons le stationnement à la Tour...

>> La dernière communication du service du stationnement de l'ASR informe les internautes de la mise en place d'un nouveau système alternatif de paiement du stationnement via une application Smartphone, application mise en place par un groupe étranger, utilisable uniquement pour 8 communes sur la Riviera, aucune autre ville en suisse n'étant partenaire de parkNow-suisse SA, jeune société inscrite au registre foncier fin juin 2016 !

Noter que son application ~~restent~~ peut être attractive puisqu'elle oblige chaque conducteur lors de son utilisation de s'acquitter de frais de communication téléphonique lors des mises en fonctions ON/Off.

L'ASR nous signale de consort, la mise hors service de l'application allPark accessible sur le territoire communal depuis 2005 ! Décision faisant suite à la résiliation d'un contrat avec la société NovaPark, pour la fin de l'année 2017. Pour ma part alors que l'on signale une rationalisation de la récupération des déchets entre les trois communes du bas, pourquoi dès lors cette singularité en matière de stationnement ?

Comme certain-e-s le savent, allPark c'est ce dispositif embarqué, qui fonctionne de manière électronique, véritable ticket de stationnement, rechargeable sur la boîte bleue située près de la poste.

Il est conçu afin d'enregistrer à la minutes, la durée des stationnements en de très nombreuses villes suisses. C'est un accessoire embarqué conçu afin de pouvoir sélectionner le canton, la ville et la zone tarifaire concernée. Pionnier depuis 20 ans, allPark est imaginé, conçu et réalisé dans le Chablais. Il offre des postes de travail fixes en rapport.

A ce jour, une quarantaine de villes sont équipées en Suisse romande, , sur la Riviera, la région lausannoise, dans les cantons du Valais, de Fribourg et du Jura, ce qui constitue un résultat unique en Suisse.

allPark est un système fort apprécié par l'ensemble des usagers, qui a parfaitement prouvé au fil des ans, sa complémentarité avec le système de bornes fixes. Dans ce contexte, il n'y avait aucune raison objective d'écarter les prestations allPark, disponibles en suisse romande à plus de 15'000 usagers, dit-on fort satisfaits de cette offre de prestations.

Au surplus allPark est le système le meilleur marché pour les Municipalités (Frais de gestion de 3% sur le montants encaissés par allPark), notons que pour les préposés son contrôle est des plus aisé.

L'introduction début 2017, d'un nouvel allPark-SBadge, offre de nombreuses applications supplémentaires voire révolutionnaires, tels accès sans manipulation ni contact dans certains parkings équipé de barrières, de vignettes voir de macarons ou de contrôle d'accès privés.

Pour conclure permettez-moi de vous signaler que la commune de la Tour-de-Peilz restera la seule commune ayant résilié dès l'automne 2016, son contrat avec NovaPark et que l'ensemble des autres communes de la Riviera bénéficiant de zones de stationnement payants, conserveront leurs liens contractuels avec cette société pour une durée comprise entre 2 et 5 ans, et que pour la plus part d'entre elles, ils ont été reconduits jusqu'au 31.12.2021.

Au vu de ce qui précède ne serait-il pas envisageable que la municipalité revienne sur sa décision afin d'envisager rejoindre les autres communes touristiques ayant prolongé le statut quo, laissant ainsi aux utilisateurs le soin de choisir - eux même -, le système le plus économique voir le plus adapté à leurs habitudes s'il y a lieu.

Je demande à la Municipalité de bien vouloir informer prochainement le conseil communal de futures décisions prises de consort avec l'ASR au sujet de ce qui précède.

Je vous remercie pour votre attention

Gérald Helbling
Helbling



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

REPONSE MUNICIPALE N° 4/2017

le 3 mai 2017

Concerne :

Interpellation de M. Gérald Helbling (PS) « Facilitons le stationnement à la Tour... ».

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 3 mars dernier, M. Gérald Helbling a déposé une interpellation visant à obtenir des informations sur la nouvelle application ParkNow (Parkmobile Suisse SA) destinée au paiement du stationnement et sur la résiliation de la convention en lien avec la solution allPark® (Novapark Monthey SA).

Dès le 1^{er} février 2017, l'Association Sécurité Riviera met à disposition des usagers motorisés la possibilité d'un paiement du stationnement par smartphone. A l'instar de ce qui se pratique déjà couramment dans de nombreux pays voisins et en Amérique du Nord, l'ASR fait appel à un des leaders du marché pour faciliter la vie des automobilistes en matière de paiement de stationnement.

Un système simple et avantageux pour les usagers :

- L'utilisateur crée gratuitement un compte directement depuis son smartphone ou par internet, par l'intermédiaire d'une interface intuitive.
- Une fois cette inscription online terminée et la carte de crédit validée, l'application peut être utilisée pour régler la durée effective du stationnement.
- Aucune taxe d'abonnement n'est perçue.
- Le tarif du stationnement est conforme à celui arrêté par les Municipalités.
- L'automobiliste actionne le dispositif lorsqu'il quitte son véhicule et le désactive à la remise en mouvement. Le coût du stationnement correspond ainsi directement au temps effectivement consommé.
- Le personnel de contrôle dispose des informations nécessaires sur ses appareils connectés.



L'utilisateur peut neutraliser la fonction SMS s'il ne souhaite pas obtenir des informations et ainsi éviter des frais de communication téléphonique.

Le dispositif allPark®, en service depuis une dizaine d'années sur la Riviera, restera en fonction au travers d'une convention signée entre l'Association Sécurité Riviera et la société Novapark, la Municipalité ayant délégué ses compétences en matière de gestion du stationnement à Sécurité Riviera au travers d'un contrat de prestations.

En conclusion, les systèmes fournis par Parkmobile Suisse SA et par Novapark Monthey SA sont complémentaires et coexisteront sur la Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic :  Le secrétaire : 

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 10 avril 2017